

DECRET N° 2008-462 DU 19 AOUT 2008

Chargeant **Madame Vicentia BOCO**,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, de l'intérim de
Madame Bernadette SOHOUDJI
AGBOSSOU, Ministre de l'Enseignement
Secondaire et de la Formation
Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU La Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs, de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU Le Décret n° 2007-540 du 02 novembre, portant composition du gouvernement

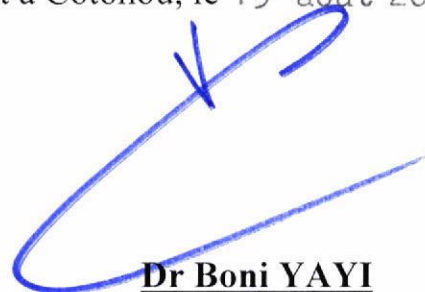
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de **Madame Bernadette SOHOUDJI AGBOSSOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle, son intérim sera assuré par **Madame Vicentia BOCO**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, pour compter du Mardi 24 juin 2008.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 août 2008

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,**



Dr Boni YAYI